



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 03 JUIN 2014**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 33.

En exercice : 33.

Présents : 29 jusqu'à 19 h, 30 à partir de 19 h (point n° 6), 31 à partir de 19 h 30 (point n° 12).

Excusés : 2.

Représentés : 2.

Absents: 2 jusqu'à 19 h, 1 à partir de 19 h jusqu'à 19 h 30.

Votants : 31 jusqu'à 19 h, 32 à partir de 19 h, 33 à partir de 19 h 30.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges MORAND, Danielle LAMBERT, Thierry SERMET-MAGDELAIN, Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL, André ALLARD, Nathalie RAPIN, Valérie PETIT, Sidney CONTRI (à partir de 19 h 30), Franck DUBIEF, Denise RASERA, André PONCHAUD, Evelyne PERRIN, Bruno MACKOWIAK, Josiane BEL, Claude PETIT-JEAN GENAZ, Maryse ALLARD, Christophe PEZET (à partir de 19 h), Christiane PLAHUTA, Martial DA SILVA, Marie-Pierre CHEVAL, Christophe JODAR, Marie-Laure TROUILLET, Yvann GAVOIS, Colette POINTE, Jérôme LEPAN, Pauline SAIE, Françoise BAUD, Ludovic MARANGONE, Marie-Pierre GOURICHON, Yves BORREL, Marie-Claude DIDIER.

Excusés : Madame Anne-Chantal GREVY-PIGELET (pouvoirs à Monsieur Ludovic MARANGONE), Monsieur Pierre GISPERT (pouvoirs à Madame Françoise BAUD).

Monsieur Martial DA SILVA a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, propose qu'il soit observé une minute de silence pour le décès de Monsieur Philippe JULLIEN .

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 24 avril 2014.

Des remarques ayant été émises, les modifications demandées ont été intégrées au compte-rendu cité précédemment.

Un document mentionnant les subventions obtenues à l'initiative de Monsieur le Maire sur la période de 2008 - 2013 est distribué à l'ensemble des élus ainsi qu'à la presse.

L'Assemblée aborde ensuite l'ordre du jour.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGIE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant quitté l'Assemblée, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats 2012 Reportés		401 161,56	283 407,28	283 407,28	283 407,28	684 568,84
Opérations de l'exercice	990 889,79	1 245 720,20	516 752,48	248 240,87	1 507 642,27	1 493 961,07
Totaux cumulés	990 889,79	1 646 881,76	800 159,76	531 648,15	1 791 049,55	2 178 529,91
Résultats de clôture		655 991,97	268 511,61			387 480,36

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA REGIE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare, que le compte de gestion de la Régie dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

Le compte de gestion de l'exercice 2013, reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

3 - AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve, l'affectation des résultats tel que présenté ci-après :

Le résultat de l'exercice 2013 de la Régie Municipale de l'Eau a été présenté et approuvé par le Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 18 février 2014 s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :

Excédent d'exploitation	655 991,97 €
Déficit d'investissement	268 511,61 €

sur le **compte 1068, recettes d'investissement :**

Réserves diverses 268 511,61 €

et sur le **compte 002, recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté 387 480,36 €

4 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DE LA REGIE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte, le budget supplémentaire 2014 de la Régie de l'Eau présenté et approuvé par son Conseil d'Exploitation dans sa séance du 7 mai 2014.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	387 479,62 €	417 291,23 €
Recettes	387 479,62 €	417 291,23 €

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées en fonction des besoins du service.

Le déficit et les réserves d'investissement, ainsi que l'excédent de fonctionnement concernant l'affectation des résultats 2013 ont été inscrits au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire comprend l'affectation des résultats 2013(déficit d'investissement réserves et excédent d'exploitation).

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU :

La Régie des Eaux va procéder au changement des compteurs existants sur l'ensemble de ses ressources en eau.

Dans le cadre du programme d'action 2013-2018 "Sauvons l'eau", l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose une aide financière pour l'utilisation rationnelle de la ressource en eau qui peut atteindre jusqu'à 80 % de taux de subvention.

Le montant de ces équipements s'élève à 24 000,00 € H.T. pour la mise en place de débitmètres électromagnétiques (débitmètres + pièces).

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Directeur de la Régie des Eaux à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC ;

- le charge de son exécution ;

- lui donne tout pouvoir à cet effet.

6 - REGIE MUNICIPALE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, prend acte du rapport présenté.

Le Décret n°95-635 du 6 mai 1995 fait obligation au Maire de la Commune de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans les Communes de plus de 3500 habitants, le rapport annuel et les notes qui l'accompagnent sont mis à la disposition du public, à la Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant quitté l'Assemblée, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats 2012 Reportés		209 044,15		339 789,69	-	548 833,84
Opérations de l'exercice	1 154 681,63	1 265 802,98	399 118,77	270 344,51	1 553 800,40	1 536 147,49
Totaux cumulés	1 154 681,63	1 474 847,13	399 118,77	610 134,20	1 553 800,40	2 084 981,33
Résultats de clôture		320 165,50		211 015,43		531 180,93

8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Régie dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part au niveau de l'exécution.

Le compte de gestion de l'exercice 2013, reprenant chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites, présente une identité de valeurs avec le compte administratif.

9 - AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DE LA REGIE MUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve, l'affectation des résultats tel que présenté ci-après :

Le résultat de l'exercice 2013 de la Régie Municipale d'assainissement a été présenté et approuvé par le Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 18 février 2014 s'établissant comme suit :

Résultat de l'exercice :

Excédent d'exploitation	320 165,50 €
Excédent d'investissement	211 015,43 €

sur le **compte 002, recettes de fonctionnement** :
Excédent reporté

320 165,50 €

et sur le **compte 001, recettes d'investissement** :
Excédent d'investissement

10 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal , son rapporteur entendu, adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2014 de la Régie d'Assainissement présenté et approuvé par son Conseil d'Exploitation dans sa séance du 7 mai 2014.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	320 165,50 €	514 280,93 €
Recettes	320 165,50 €	514 280,93 €

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées en fonction des besoins du service.

Les excédents de fonctionnement et d'investissement concernant l'affectation des résultats 2013 ont été inscrits au budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire comprend l'affectation des résultats 2013 (déficit d'investissement réserves et excédent d'exploitation).

11 - REGIE MUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, prend acte du rapport présenté.

Le Décret n°95-635 du 6 mai 1995 fait obligation au Maire de la Commune de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Dans les Communes de plus de 3500 habitants, le rapport annuel et les notes qui l'accompagnent sont mis à la disposition du public, à la Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal.

12 - BUDGET 2014 DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, par 30 voix pour et 3 abstentions, faisant suite à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2014, procède aux modifications de crédits détaillées ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Nature 67441 : Subvention de fonctionnement aux budgets annexes Motif : Financement de divers équipements	+ 7 000,00	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Nature : Motif : Financement de divers équipements	- 7 000,00	
TOTAL	0	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement Nature : Motif :		- 7 000,00
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves Nature 10226 : Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité Motif : Ajustement du budget primitif – Taxe d'aménagement		+ 100 000,00
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues Nature 1323 : Département Motif : Attribution de subventions <ul style="list-style-type: none">• Aménagement intérieur de la médiathèque (100 000 €)• Extension du skate park (50 000 €)		+ 150 000,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés Nature 1641 : Emprunts en euros Motif : Financement des dépenses d'équipement		+ 1 606 619,25

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		
Nature 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 8 000,00	
Motif : Elaboration du plan local d'urbanisme		
Nature 2051 : Concessions et droits similaires	+ 18 500,00	
Motif : Systèmes d'information		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		
Nature 2111 : Terrains nus	+ 60 000,00	
Motif : Expertise, bornages et régularisations foncières		
Nature 2112 : Terrains de voirie	+ 51 000,00	
Motif : Plans topographiques et régularisations foncières		
Nature 21568 : Autres matériel d'incendie et de défense civile	+ 20 000,00	
Motif : Création et remplacement de bornes incendie		
Nature 21578 : Autres matériel et outillage de voirie	+ 23 500,00	
Motif : Divers équipements		
Nature 2158 : Autres installation, matériels et outillage technique		
Motif : Divers équipements	+ 213 150,00	
<ul style="list-style-type: none"> • Matériel scénique de la salle Curral (80 000 €) 		
Nature 2182 : Matériel de transport	+ 115 170,00	
Motif : Remplacement et entretien de véhicules		
Nature 2183 : Matériel de bureau et informatique	+ 162 240,00	
Motif : Divers équipements		
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des ordinateurs Windows XP (71 000 €) 		
Nature 2184 : Mobilier	+ 15 933,00	
Motif : Divers équipements		
Nature 2188 : Autres immobilisations corporelles	+ 83 350,00	

Motif : Divers équipements <ul style="list-style-type: none"> • Constitution du fonds de la médiathèque (52 000 €) 		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours Nature 2312 : Terrains	+ 30 000,00	
Motif : Divers travaux Nature 2313 : Constructions Motif : Diverses constructions <ul style="list-style-type: none"> • Extension du skate park (250 000 €) • Piscine – Assistance à maîtrise d'ouvrage (100 000 €) • Rénovation de l' Hôtel de Ville - Aile ouest (200 000 €) • Réfection de la toiture de l'école Marmottes (200 000€) • Chaises de spectacle – Salle Léon Curral (160 000 €) 	+ 1 324 330,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours Nature 2315 : Installation, matériel et outillage techniques Motif : Diverses installations <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation des courts de tennis en béton (160 000 €) • Wc public des llettes (65 000 €) 	+ 296 200,00	
TOTAL	+ 2 421 373,00	+ 1 849 619,25

Il est rappelé que le budget primitif de l'exercice 2014 a été approuvé, pour la section d'investissement, en sur-équilibre de 571 753,75 €

13 - BUDGET 2014 DES PARKINGS - DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, par 30 voix pour et 3 abstentions, faisant suite à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2014, procède aux modifications de crédits détaillées ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 74 : subventions d'exploitation		7 000,00 €
Chapitre 023 :Virement de la section d'investissement	7 000,00 €	
Motif : Financement de divers équipements		
TOTAL	+ 7 000,00 €	+ 7 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21		
Nature 2135 : aménagement d'agencement	7 000,00 €	
Chapitre 021 :Virement de la section de fonctionnement		7 000,00 €
Motif : Financement de divers équipements		
TOTAL	+ 7 000,00 €	+ 7 000,00 €

14 - BUDGET 2014 DE L'AERODROME - DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, par 30 voix pour et 3 abstentions, faisant suite à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2014, procède :

- à des ajustements budgétaires et plus particulièrement au renforcement de la charpente des hangars,
- aux modifications de crédits détaillées ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre		
Nature 023 : Virement de la section d'investissement	+ 12 000,00 €	
Motif : Financement de divers équipements		
TOTAL	+ 12 000,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre		
Nature 2313 : Constructions	+ 12 000,00 €	
Chapitre :		

Nature 021 :Virement de la section de fonctionnement		+ 12 000,00 €
Motif : Financement de divers équipements		
TOTAL	+ 12 000,00 €	+ 12 000,00 €

Il est rappelé que le budget primitif de l'exercice 2014 a été approuvé, pour la section de fonctionnement, en sur-équilibre de 63 139,40 €

15 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX POURSUITES SUR PRODUITS LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LE COMPTABLE PUBLIC :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention de partenariat relative aux poursuites sur ces produits entre la Commune et le comptable public.

16 - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) MODIFIE l'état du personnel titulaire de la Commune de Sallanches ;
- 2°) APPROUVE le tableau ci-dessous, relatifs à l'état du personnel titulaire de la commune de Sallanches ;
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'application de la présente délibération.

Le tableau du personnel titulaire est donc modifié comme suit :

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

Libellés grades	Postes budgétaires	Postes à créer	Postes à <i>supprimer</i>	Total
Agent social 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Agent social 2 ^{ème} classe	16	0	1	15
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	1	0	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	5	1	0	6

Soit un total de 160 postes créés de titulaires à temps complet dont 158 postes pourvus et 12 postes de titulaires à temps non complet dont 12 pourvus, soit 7,95 équivalent temps plein.

17 - MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DU CENTRE DE LA NATURE MONTAGNARDE :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, Monsieur PONCHAUD n'ayant pas pris part au vote, approuve, par 30 voix pour et 2 abstentions, la convention entre la Commune et le Centre de la Nature Montagnarde fixant les modalités de la mise à disposition d'un agent communal, sur un poste d'assistante administrative vacant, par le biais d'une convention avec l'établissement d'accueil.

18 - PARKINGS - MODIFICATION DES TARIFS :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, approuve, par 30 voix pour et 3 contre, la modification des tarifs des parkings.

Les parkings payants de la ville de Sallanches, en surface ou souterrain, vont devoir être mis aux normes d'accessibilité. Le montant très conséquent de ses investissements nécessite une actualisation de la grille tarifaire comme suit :

Durée de stationnement	Prix unitaire en €	Prix total en €
De 0' à 30'	Gratuit	0,00
de 31' à 50 minutes	1,20	1,20
de 51 minutes à 1h10	0,60	1,80
de 1h11 à 1h30	0,60	2,40
de 1h31 à 1h50	0,60	3,00
de 1h51 à 2h10	0,60	3,60
de 2h11 à 2h30	0,60	4,20
de 2h31 à 2h50	0,60	4,80
de 2h51 à 3h10	0,60	5,40
de 3h11 à 3h30	0,60	6,00
de 3h31 à 3h50		6,60
de 3h51 à 4h10		7,20
Autres périodes		7,20
Autres		
Carte d'abonnement endommagée / perdue		10,00
Ticket perdu		6,00

19 - SUBVENTIONS 2014 ACCORDEES AUX ECOLES PRIVEES :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, décide d'allouer, à l'unanimité, des subventions aux établissements privés d'enseignement au titre de l'année 2014 comme détaillé ci-après.

La commune de SALLANCHES participe financièrement à la scolarisation des élèves au sein des établissements privés et ce, sur la base du compte administratif de l'année n-1.

Le coût par élève s'établit en 2013 à 930,23 € pour un enfant de maternelle et à 453,37 € pour un enfant d'élémentaire.

Sur cette base-là et compte tenu des effectifs, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	MONTANT
Ecole maternelle Saint-Joseph (Association des Ecoles Libres)	149 653,87 €
Ecole élémentaire Saint-Joseph (Association des Ecoles Libres)	111 438,03 €
Maison Familiale du Clos des Baz	2 112,00 €
Maison Familiale du Belvédère	1 440,00 €
Centre Technique du Mont-Blanc	2 400,00 €
Centre Rural de Combloux	2 112,00 €

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Education et Restauration scolaire du 22 mai 2014.

20 - TARIFS ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'École de Musique et de danse comme indiqués ci-dessous.

L'École de Musique et de danse s'inscrit désormais dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique et propose à ce titre là une grande diversité d'enseignements à différents tarifs.

Pour l'année 2014-2015, le Conseil Municipal a décidé de simplifier la grille tarifaire et de l'établir comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

	SALLANCHES	EXTERIEURS
Parcours Eveil/Initiation	Gratuit	50 €
Chorale enfant	Gratuit	50 €
Parcours Danse	100 €	150 €
Parcours Cycle (diplômant)	100 €	150 €
Parcours Accompagnement (non diplômé)	100 €	150 €

Formation Musicale seule	50 €	75 €
Réduction pour enfant supplémentaire	10 €	
Réduction pour pratique supplémentaire	10 €	
Location Instrument (sous réserve de disponibilité)	60 €	90 €

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission culture du 20 mai 2014.

21 - TARIFS DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE SAISON 2014/2015 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, à l'unanimité, fixe les tarifs de la programmation culturelle comme indiqués ci-dessous :

Les tarifs des spectacles sont fixés en fonction des coûts des cessions des spectacles, de la jauge public et de la politique tarifaire souhaitée par la commission.

Les tarifs appliqués sur la saison culturelle 2013/2014 rencontre notamment l'adhésion du public, le tarif jeune pour les moins de 15 ans et permet à des familles de venir sur un ou plusieurs spectacles.

Par ailleurs, le public a fait part de son intérêt d'un abonnement. Ainsi, il est proposé la création d'un pass pour l'achat de 4 spectacles minimum dénommé "Le Pass Cultur(r)al"

Ainsi la grille tarifaire comprendra 4 familles de tarifs :

- un plein tarif ;
- un tarif réduit avec des bénéficiaires ciblés;
- un tarif jeune moins de 15 ans;
- un tarif "Le Pass Cultur(r)al".

Le tarif réduit s'applique aux publics suivants, sur présentation d'un justificatif en cours de validité au moment du règlement des places :

- ⇒ moins de 26 ans
- ⇒ Etudiants
- ⇒ employés municipaux de Sallanches
- ⇒ demandeurs d'emploi
- ⇒ bénéficiaires du RSA
- ⇒ élèves école de musique et de danse
- ⇒ adhérents de la bibliothèque
- ⇒ allocataires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
- ⇒ groupes de + 10 personnes avec réservation préalable

La saison 2014/2015 devrait accueillir 19 spectacles tout public et 4 spectacles dans le cadre de la programmation scolaire.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission culture du 20 mai 2014.

Spectacles	Dates	Lieux et heures	Plein Tarif	Tarif réduit	Tarif jeune - 15 ans	Pass 4 spectacles et +
Ouverture de la saison culturelle 2014/2015 - Cie XY "Il n'est pas encore minuit..." - Cirque tout public à partir de 6 ans	20/09/2014	Salle Curral - 20h30	19 €	15€	6€	14€
Agence de Voyages Imaginaires - El Cid Théâtre tout public à partir de 12 ans	16 et 17/10/2014	Salle Curral - 19h30 le 16/10 et 20h30 le 17/10	15€	12€	6 €	10€
Festival Les Petits Asticots - Théâtre des Tarabates - Namaskar - Théâtre d'objets à partir de 18 mois	24/10/2014	Salle Pré Curral - 9h - 11h et 15h	Tarif unique : 3€			
Festival Les Petits Asticots - La Fabrique des petits Utopies - Niama-Niama Conte fantastique tout public à partir de 5 ans	24/10/2014	Salle Curral - 17h	Tarif unique : 5€			
Gaspard Royant - Concert debout pop/rock vintage tout public	14/11/2014	Salle Curral - 20h30	12€	9 €	6 €	8€
Ayo - Concert assis soul/pop tout public	25/11/2014	Salle Curral - 20h30	19€	15€	6€	14€
Cie Les Nouveaux Nez - Cirque en cascade Cirque et clown tout public à partir de 5/6 ans	07/12/2014	Salle Curral - 17h	15	12€	6 €	10€
Cie Malka - Casse-Noisette Danse hip-hop tout public à partir de 6/7 ans	19/12/2014	Salle Curral - 19h30	15€	12€	6 €	10€
Max Boubliil Humour à partir de 12 ans	23/01/2015	Salle Curral - 20h30	19€	15€	6 €	14€
Grenier de Babouchka - La Belle Vie avec Annie Chaplin Théâtre tout public à partir de 12 ans	27/02/2015	Salle Curral - 20h30	15€	12€	6 €	10€
Ankinéa Théâtre - Le Peuple de la Nuit Théâtre tout public à partir de 12 ans	06/03/2015	Salle Pré Curral - Scolaire à 14h / Tout public à 20 h30	12€	9€	6 €	8€
B.L.E.R.O.T.S de Ravet et Cie Vilcanota - L'Homme d'Habitude Danse et musique tout public à partir de 8 ans	13/03/2015	Salle Curral - 20h30	15€	12€	6 €	10€
Alain Chamfort - Concert assis tout public	20/03/2015	Salle Curral - 20h30	19€	15€	6 €	14€
Marie-Christine de Launay et Michel Cardoze - Concert théâtralisé autour de Georges Bizet (2015 marquera le 140ème anniversaire de sa mort)	27/03/2015	Salon Hôtel de Ville - 20h30	12€	9€	6€	8€

Cie Arcosm - Echoas Danse tout public à partir de 6 ans	03/04/2015	Salle Curral - 19h30	12€	9€	6€	8€
Grenier de Babouchka - Cyrano de Bergerac Théâtre tout public à partir de 12 ans	07/04/2015	Salle Curral - 19h30 ? 20h30 ?	15€	12€	6€	10€
Cie La Quincaillerie Moderne - Rixe (date programmée dans le cadre d'un projet dédié à la culture hip-hop avec le service jeunesse - battle de danse le lendemain) Théâtre tout public à partir de 14 ans	15/05/2015	Salle Curral - 19h30	12€	9€	6€	8€
Trio jazz Romain Collin Concert assis tout public	Date à définir entre le 11 et le 13 juin 2015	Date souhaitée en décentralisation en extérieure	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Marie-Pierre Cocherau - concert de harpe (date non confirmée à ce jour)	Date à définir	Salon Hôtel de Ville	12€	9€	6€	8€
Programmation scolaire maternelles et élémentaires (3 spectacles seront proposés / cycle)		Ecoles de Sallanches : 3€ / enfants et gratuité pour les accompagnateurs Ecoles extérieures : 6€ / enfants et gratuité pour les accompagnateurs				
Programmation scolaire Collèges (représentations spécifiques ou dans le cadre de la saison). Réservations obligatoires via l'établissement scolaire		6€ (tarif jeunes - de 15 ans) / élèves et gratuité pour les accompagnateurs				
Programmation scolaire lycée (représentations spécifiques ou dans le cadre de la saison). Réservations obligatoires via l'établissement scolaire		8€ / élèves et gratuité pour les accompagnateurs				

22 - OPERATION QUAI MONT BLANC - CONCESSION D'AMENAGEMENT - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) AU 31 DECEMBRE 2013 :

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, prend acte du compte rendu qui lui a été présenté.

La Ville de Sallanches a signé avec TERACTION (ex SED74), pour la ZAC de l'Espace Central dénommée depuis « OPERATION QUAI MONT BLANC », une concession d'aménagement en date du 22 octobre 2010.

Conformément à l'article 31 – Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), et en application de l'article L 300-5 II du Code de l'Urbanisme, afin de permettre au concédant d'exercer son contrôle comptable et financier, le concessionnaire doit établir chaque année un compte rendu financier qui doit être soumis à l'examen de l'organe délibérant.

Le compte rendu correspondant à l'opération mentionnée ci-dessus a été transmis à Monsieur le Maire par lettre en date du 07 mars 2014.

Le rapporteur rappelle succinctement les éléments de ce CRACL arrêté au 31 décembre 2013 soumis au Conseil Municipal et précise que l'analyse financière de ce compte rendu porte uniquement sur la tranche ferme numéro 1 du projet :

Au 30 décembre 2013, la ville de Sallanches a acquis une surface de 5 512 m² pour un montant de 3 001 550 €. Cette maîtrise foncière correspond à l'emprise des îlots 3 et 4. Le transfert de propriété entre la ville de Sallanches et l'aménageur a eu lieu en décembre 2013. Ainsi, au 30 décembre 2013, l'aménageur est propriétaire des immeubles composant les îlots 3 et 4.

Le principe d'organisation du bilan global implique que chaque tranche du projet, ferme ou conditionnelle, doit s'équilibrer indépendamment des autres tranches. Les tranches sont au nombre de 4 (tranche ferme 1 : îlots 3 et 4 – tranche ferme 2 : îlots 1 et 2 – tranche conditionnelle 1 : Place Charles Albert – tranche conditionnelle 2 : îlots 5 et 6).

De même, il est ici rappelé que cette opération est menée aux risques de l'aménageur sur les volets « travaux et commercialisation » et aux risques de la ville sur le volet « maîtrise foncière ».

Il est précisé que le planning général de l'opération a glissé d'un an complet du fait de la suspension du PLU en janvier 2011 et de l'annulation du PLU au 14 décembre 2012. Ainsi, la tranche ferme 1 ne pourra pas se terminer avant 2016.

Les travaux de démolition de la tranche ferme 1 se terminent, les bâtiments occupés par le musée des pompiers et par le pressing ayant été libérés. La première tranche des travaux (hors démolition) est prévue en 2015 pour les promoteurs et 2016 pour l'aménageur.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2013, ce bilan fait apparaître ce qui suit :

EN DEPENSES 7 262 388 € HT

⇒REPRISE DES ETUDES :

- Sur un montant prévisionnel de **537.501 € HT** prévu dans le bilan prévisionnel, **une somme de 5.280 € a été consommée au titre de l'année 2013.**

Il est rappelé que ce chapitre correspond notamment les honoraires pour l'année de reprise des études par le concessionnaire et son équipe de maîtrise d'œuvre, les missions de géomètre (levés topographiques, plans de bornage et documents d'arpentage), les missions de l'urbaniste et architecte conseil, les études de sols complémentaires, les diagnostics de pollution des sols.

⇒FONCIER :

Ce poste comprend l'ensemble des terrains d'assiette de la tranche ferme 1 (îlots 3 et 4) qui seront acquis par l'aménageur, sur la base de l'estimation de France Domaine fournie par la ville dans le dossier de consultation.

L'apport en nature de la ville correspond à un montant de **2.510.000 €** dont :

- **1.176.000 €** qui correspond à la vente par la ville de Sallanches au profit de TERACTION en date du 29 novembre 2011 des immeubles constituant l'îlot 4 de l'opération (maison Anthoine – maison Besson et ancienne gendarmerie).

- 420.000 € et 914.000 € (soit **1.334.000 €**) qui correspondent à la vente par la ville de Sallanches au profit de TERACTION en date des 26 mars 2013 et 17 décembre 2013 sous forme d'apport en nature (régie d'électricité – du musée des pompiers – de la maison Carteron et certains lots de copropriété dans la SCI VITTELOISE).

A ce stade, le rapporteur précise que le local commercial de la SCI VITTELOISE et le pressing de la SARL LE BATTOIR ont fait l'objet d'une indemnité fixée par Monsieur le Juge de l'Expropriation à hauteur de **491 550 €**.

La vente par la ville de Sallanches au profit de TERACTION signée le 17 décembre 2013 du même montant a constaté un surcoût foncier s'élevant à 233 550 € qui est venu augmenter le budget foncier de la tranche ferme 1 et qui sera reversé par la ville de Sallanches en complément de participation.

Ainsi, le budget « Foncier » de la tranche ferme 1 s'élève à **3 001 550 €**.

⇒ **TRAVAUX :**

Les travaux d'aménagement commenceront en 2016, lors des bâtiments des promoteurs seront « sortis de terre ». Le démarrage des travaux promoteurs est prévu au cours du 1^{er} trimestre 2015. Le planning de l'opération a glissé de 9 mois du fait de la nécessité de reprendre les permis de construire, suite à l'annulation du PPRi.

Il est rappelé que ce chapitre correspond à l'ensemble des travaux nécessaires à la viabilisation de la ZAC, en matière de voirie, réseaux mais également la réalisation des équipements publics prévue dans le document programme c'est-à-dire :

- ⇒ l'avenue de Saint Martin le long des îlots 3 et 4.
- ⇒ les quais de la Sallanche et passerelle piétonne entre les îlots 3 et 4.

Ce chapitre intègre également les travaux préparatoires et les démolitions, les missions complètes du maître d'œuvre (9 % du montant des travaux), la mission du coordonnateur sécurité santé, et la mission de contrôle technique sur les ouvrages d'infrastructure.

La marge du concessionnaire est intégrée dans ce montant. Elle est de **180 000 €**.

Soit une prévision de **2 875 624 € HT**

- ⇒ **dont 0 € consommés en 2013,**
- ⇒ et 250 811 € de travaux estimés pour 2014 (fin des démolitions de la tranche 1).

Nota : conformément à l'article 27.1.3 du traité de concession, 80 % du montant de la vente d'équipements publics est indexé sur l'indice TP01, au même titre que les estimations de travaux mentionnées en poste « dépense ». Cette indexation est appliquée au moment de la facturation de chaque acompte, mais son calcul intermédiaire figure déjà au présent CRACL. Le calcul se base sur l'indice TP01 en vigueur au moment de la signature du traité de concession.

⇒ **HONORAIRES :**

Il est rappelé que ce chapitre intègre les honoraires du concessionnaire correspondant à la rémunération foncière, à 5 % sur les cessions HT aux promoteurs pour la gestion des ventes, un forfait annuel de 50 K€ pour la mobilisation d'équipe, et les honoraires de suivi de travaux du concessionnaire.

Soit un total prévisionnel de **539.222 € HT**

- ⇒ **dont 75 000 € consommés en 2013,**
- ⇒ dont 79 030 € d'honoraires projetés en 2014

Ce poste a également été indexé pour les honoraires « mobilisation d'équipe » et « suivi des travaux ».

Compte tenu du report d'une année de plus de la fin de la tranche 1, le présent CRACL intègre la mobilisation d'équipe au titre de l'année 2016.

⇒ **FRAIS FINANCIERS :**

Les dépenses et les recettes ont été décalées dans le temps, n'impactant pas le montant global des frais financiers.

Soit une prévision sur la durée de l'opération de **36 870 € HT**

- dont 0 € consommés en 2013,

⇒ **FRAIS DIVERS :**

Ce chapitre intègre les frais liés aux publications des annonces légales, frais de reprographie de plans, études complémentaires, frais de communication et de maquette, les assurances Responsabilité Civile, et les assurances Chantier couvrant les travaux d'aménagement.

Soit un montant prévisionnel de **271.621 € HT**

- ⇒ **dont 26 582 € consommés en 2013**
- ⇒ dont 79 000 € de frais divers projetés en 2014 (y compris les frais de communication relatifs à la plaquette et à la maquette)

EN RECETTES 7.794.842 € HT

⇒ **APPORT EN NATURE :**

Soit une somme prévisionnelle de **2.510.000 € HT**

Le solde de l'apport en nature des propriétés correspondant à la régie, au local de l'amicale des anciens pompiers, à la maison Carteron et à certains lots de la copropriété de la SCI VITTELOISE sur la tranche ferme 1 a été réalisé en 2013 pour un montant de **1.334.000 € HT**.

⇒ **PARTICIPATION : 233 550 €** qui correspond au surcoût foncier lié à la fixation de l'indemnité d'expropriation fixée par Monsieur le Juge de l'Expropriation, du local commercial de la SCI VITTELOISE et du pressing de la SARL LE BATTOIR.

⇒ **CESSIONS :**

- Soit une somme prévisionnelle de **1.611.690 € HT** – ces recettes qui correspondent à la vente des charges foncières escomptées dans le cadre des réalisations des logements en accession libre et sociale, et locatif social, ainsi que la réalisation de surfaces commerciales ou de services ont été décalées pour tenir compte du décalage induit par la reprise des projets immobiliers et la nécessité de redéposer des permis de construire.

Ce montant prend en compte les participations qui seront versées par les constructeurs.

La marge du concessionnaire sur la cession des terrains est comprise en moins value : - 121 310 €.

A ce stade, le rapporteur précise que les permis de construire suivants ont été accordés sur la tranche ferme UN :

Permis de construire HALPADES en date du 4 février 2014 en vue de la construction de deux bâtiments (3B et 4A), d'une surface de plancher totale de 4426,93 m², soit 61 logements : - 27 destinés à l'accession sociale et 34 en locatif social,

Permis de construire PRIMALP en date du 11 mars 2014 en vue de la construction d'un bâtiment (4B), d'une surface de plancher totale de 2 043 m², soit 29 logements en accession libre.

⇒ **VENTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS :**

- Soit une somme prévisionnelle de **3.493.593 € HT** – ces recettes correspondent à la vente des équipements publics réalisés par l'aménageur : - l'avenue de Saint-Martin, - les quais de la Sallanche et - la passerelle piétonne entre l'îlot 3 et 4.

Les paiements ont été échelonnés année par année pour que la ville puisse répartir au mieux ces dépenses dans son budget.

Il est précisé que le montant de la vente des équipements publics est indexé sur l'indice TP01. Cette indexation est appliquée au moment de la facturation de chaque acompte. Son calcul figure déjà au présent CRACL. Au 31 décembre 2012, cette indexation applicable aux prochaines échéances de vente d'équipement public est de : **140 126 € HT** – Base de calcul : Indice TP01 en vigueur à la signature du contrat de concession (22 octobre 2010).

⇒ **PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE :**

- Sur cette tranche, la collectivité ne versera pas de participation financière à l'exception de la participation versée en janvier 2014 pour absorber le surcoût foncier du local commercial et pressing ci-dessus indiqué.

L'évolution entre le précédent CRACL et le CRACL au 31 décembre 2013 est **en dépenses de 287 234 € et en recettes de 233.774 €**.

Les orientations et perspectives pour 2014 sont les suivantes :

- finalisation du dossier PRO pour les VRD et paysages du projet au cours du 1^{er} trimestre 2014.
- mise au point du dossier DCE pour consultation travaux VRD et paysages au cours du 2^{ème} semestre 2014.
- Présentation du présent CRACL à l'approbation du Conseil Municipal
- Un avenant à la concession d'aménagement devra être signé entre les parties, pour proroger de 2 ans la durée du traité de concession, au vu du décalage du planning des tranches suivantes.

23 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE LA CHARLOTTE :

Après avoir pris connaissance du dossier de travaux de confortement de la digue de la Charlotte, le Conseil Municipal, son rapporteur entendu, donne un avis favorable.

Par arrêté en date du 22 avril 2014, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit une enquête publique loi sur l'eau, préalable à l'autorisation de travaux de confortement de la digue de la Charlotte.

En effet, un diagnostic engagé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) en 2010, a mis en évidence des risques (surverse pour crue centennale, affouillement du pied de la digue côté rivière, érosion interne) plus particulièrement sur le linéaire aval de la digue depuis le clos la Grande Prairie jusqu'au droit de la propriété des carrelages du Mont-Blanc (environ 350 ml).

Sur les deux scénarios étudiés à la demande de la DDT74 en collaboration avec le SM3A, le scénario n° 1 a été retenu pour la réalisation d'une coupure hydraulique entre l'Arve et le corps de digue, accompagné de mesures compensatoires, avec un calendrier prévisionnel de travaux entre septembre 2014 et février 2015.

En application de l'article R214-8 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal a donc été amené à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête qui se déroulera du 26 mai au 27 juin 2014.

24 - PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU MAIRE :

1°) Décision marchés publics :

- **n°2014-02** du 23 janvier 2014 relative l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie ;
- **n°2014-03** du 25 avril 2014 relative aux créations graphiques de campagnes de communication contrat n°S2014 – 04 ESOPE ;
- **n°2014-04** du 25 avril 2014 relative aux créations graphiques de campagnes de communication contrat n°S2014 – 05 ATELIER CONFITURE MAISON ;
- **n°2014-05** du 25 avril 2014 relative aux créations graphiques de campagnes de communication contrat n°S2014 – 06 BURO-GDS ;
- **n°2014-06** du 25 avril 2014 relative aux créations graphiques de campagnes de communication contrat n°S2014 – 07 AGENCE EN VILLE ;
- **n°2014-07** du 25 avril 2014 relative aux créations graphiques de campagnes de communication contrat n°S2014 – 08 BIG BANG COMMUNICATION ;
- **n°2014-10** du 26 avril 2014 relative à la fourniture et mise en place de 16 caveaux 2 places au nouveau cimetière de Sallanches.

2°) En réponse à une question écrite des élus de la liste « SALLANCHES AUTREMENT »,

Monsieur le Maire a évoqué la question de l'application de la réforme des rythmes scolaires et les projets de la Ville pour la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

3°) Monsieur le Maire informe :

- d'un conseil municipal exceptionnel qui se tiendra le 20 juin 2014 afin de procéder à l'élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- de la chute d'un arbre et de la probable coupe de tilleuls sur le bas du quai de l'hôtel de Ville motivée pour raison de sécurité.

Fait à Sallanches, le 4 juin 2014

**Le Maire,
Conseiller Général,**

Georges MORAND.